

Offres – Forfait Essentiel et forfait Ultime de la Banque Scotia – Opérations admissibles

Les crédits et les débits préautorisés, de même que les dépôts directs périodiques des catégories ci-dessous peuvent être admissibles à l'offre de 300 \$ en prime (chacune une «offre», collectivement «les offres»). Il s'agit d'une liste descriptive et les codes d'opérations pourraient être différents. La Banque Scotia se réserve le droit d'établir si un dépôt direct périodique ou un prélèvement préautorisé est admissible dans le cadre de cette offre. Consultez les conditions de l'offre pour tous les détails. L'offre peut être modifiée sans préavis.

Dépôts directs admissibles :

- Paie de rajustement
- Paie anticipée
- Paie de prime
- Régime de pensions du Canada
- Paie de commission
- Assurance-emploi
- Régime de retraite fédéral
- Prestations du programme de sécurité du revenu
- Sécurité de la vieillesse
- Paie d'heures supplémentaires
- Paie
- Régime de retraite
- Régime de retraite privé
- Régime de retraite provincial
- Fonds de revenu de retraite
- Paie spéciale
- Paie de vacances
- Allocations aux anciens combattants
- Indemnité pour accident du travail

Opérations préautorisées admissibles :

- Agri-stabilité
- Rente
- Location ou crédit-bail d'électroménagers
- Assurance auto
- Paiement auto
- Assurance automobile
- Location ou crédit-bail automobile
- Débit préautorisé d'entreprise
- Pension de retraite des Forces armées canadiennes
- Assurance tout risque
- Prestations fiscales pour enfants
- Prêts hypothécaires commerciaux
- Location ou crédit-bail commercial
- Dividende sur les actions ordinaires
- Paiement de facture de câble
- Impôts des sociétés
- Commission canadienne du lait
- Prêts de concessionnaire
- Dividende
- Dons
- Location ou crédit-bail d'équipement
- Programme de soutien aux familles
- Prêts destinés aux améliorations agricoles
- Prêt hypothécaire agricole
- Paiement fédéral
- Frais et cotisations
- Prime d'assurance maladie
- Prêts d'amélioration résidentielle
- Allocation de loyer
- Impôt sur le revenu
- Assurance
- Assurance prêt
- Placements
- Assurance vie
- Prêts
- Prêt hypothécaire
- Assurance hypothécaire
- Fonds communs de placement
- Prêt personnel
- Dividende sur les actions privilégiées
- Assurance des biens
- Impôt foncier
- Paiements du gouvernement provincial
- Pension de retraite de la fonction publique
- Location et crédit-bail
- Prêt hypothécaire résidentiel
- Location ou crédit-bail résidentiel
- Cotisations à un REEE
- Cotisations à un RER
- Taxe de vente
- Taxes scolaires
- Cotisation au RER de conjoint
- Impôt
- Prêt à terme
- Taxe d'eau
- Virement de (ordres permanents, plateforme de placement, régime non enregistré)
- Virements à (ordres permanents, plateforme de placement)
- Note de débit (ordres permanents)

Paiements de factures admissibles :

- Paiement auto
- Paiement de facture
- Paiement de facture de câblodistribution
- Paiement de facture de combustible
- Paiement de facture d'essence
- Paiement de facture d'électricité
- Paiement de facture d'accès internet
- Paiements divers
- Versement hypothécaire
- Paiement de facture de téléphone
- Paiement de facture de services publics
- Paiement de facture d'eau

*Nota : Ces paiements de facture admissibles peuvent également être traités comme des opérations préautorisées.